



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE À HUIS CLOS LE 1^{ER} JUIN 2020, CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-029 DU 26 AVRIL 2020.

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
Mme Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2020-06-138

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- * 5.4 Poste de lieutenant – Nomination - Autorisation
- * 7.3 Demande de dérogation mineure – Consultation écrite des personnes intéressées – Autorisation

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Séance ordinaire du 11 mai 2020

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- * Lecture et traitement des questions formulées par les citoyens par courriel au greffe@vivrescb.com ou via la page Facebook officielle de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – Du 1^{er} mai 2020 au 20 mai 2020
- * 4.2 Service du greffe et des technologies - Poste de Greffier adjoint – Nomination

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Remplacement du véhicule 904 et installation d'équipements d'urgence – Autorisation et octroi de contrat
- 5.2 Poste de capitaine – Fin de période de probation – Confirmation d'embauche
- 5.3 Centre intégré des services de santé et services sociaux de Lanaudière (CISSSL) – Entente de collaboration concernant les situations d'insalubrité morbide – Autorisation de signature
- 5.4 ~~Poste de lieutenant – Nomination – Autorisation (retiré)~~

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Contrat de pavage des pistes multifonctionnelles pour l'année 2020 – Dépense supplémentaire – Autorisation

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- * 7.1 Règlement 2165-2020 - Modifiant le règlement 2093-2017 concernant les animaux et abrogeant le règlement 2114-2018 – Adoption
- * 7.2 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes présentées au CCU – Décisions
- * 7.3 ~~Demande de dérogation mineure – Consultation écrite des personnes intéressées – Autorisation (retiré)~~
- * 7.4 Poste de patrouilleur – Mandat quant à l'application des règlements et l'émission des constats d'infraction
- * 7.5 Étudiant en urbanisme et aménagement du territoire – Mandat quant à l'application des règlements

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Club de soccer Lanaudière Nord – Inscriptions été 2020 - Remise de la subvention – Autorisation

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Parkinson Québec – Demande de soutien financier – Autorisation
- * 9.2 Office des personnes handicapées du Québec – Semaine québécoise des personnes handicapées – Support et promotion

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Rapport de gestion contractuelle – Année 2019 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2020-06-139

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020 –
APPROBATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 tenue à huis clos conformément à l'arrêt ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 prononcé par la *Ministre de la santé et des services sociaux* tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance du conseil à huis clos, les citoyens charlois ont l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel au greffe@vivrescb.com ou encore via la page Facebook officielle de la Ville.

Question(s) des citoyens :

Aucune question.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1
2020-06-140

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 1^{ER} MAI 2020 AU 20 MAI 2020

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

M. Robert Groulx, conseiller municipal, s'interroge sur la nature des dépenses relatives à la Municipalité de Saint-Liguori. Le directeur général indique qu'il s'agit d'un remboursement de taxes en trop-perçu. Le conseiller municipal, M. Robert Groulx, s'interroge sur la nature des dépenses relatives à Compro communications. La directrice des communications, Mme Véronique Goyette, indique qu'il s'agit d'un service d'enregistrement en studio de messages personnalisés visant la rentabilisation des moments en attente au téléphone.

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs n ^{os} 49 284 à 49 382:	198 102,94 \$
• les chèques annulés :	(18 899,60 \$)
• les paiements électroniques :	24 003,64 \$
Total :	203 206,98 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2
2020-06-141

SERVICE DU GREFFE ET DES TECHNOLOGIES - POSTE DE GREFFIER
ADJOINT - NOMINATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro DG-20-07, en date du 1^{er} juin 2020, préparé par monsieur Claude Crépeau, directeur général;

ATTENDU que par la résolution 2020-05-137, le conseil municipal a autorisé la création du poste de Greffier adjoint à la *Politique salariale des cadres* et la dotation de ce poste conformément à la *Politique de dotation du personnel*;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro DG-20-07 recommandant la nomination de Me Bianca Baril à ce poste afin de le combler; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

NOMMER Me Bianca Baril au poste de Greffière adjointe, poste régulier à temps plein, et ce, à compter du 2 juin 2020, et que ses conditions de travail soient celles établies au sommaire décisionnel numéro DG-20-07, complétées par celles prévues à la *Politique salariale des cadres*; et

NOMMER Me Bianca Baril à titre d'assistante-greffière à compter du 2 juin 2020, en vertu des dispositions de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, conformément à la description de poste du Greffier adjoint et mettre un terme, à compter de cette même date, à la désignation temporaire prévue à la résolution numéro 2020-04-101 concernant le titre d'assistant-greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1
2020-06-142

REMPLACEMENT DU VÉHICULE 904 ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS
D'URGENCE – AUTORISATION ET OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Mme Janie Tremblay, conseillère municipale, demande si le véhicule de marque Nissan Versa appartenant à la Ville aurait pu être considéré comme voiture de remplacement pour le Service de prévention des incendies. Le directeur général précise que la Nissan Versa est utilisée par la patrouilleuse et par la stagiaire en urbanisme.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-20-08 préparé par Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 27 avril 2020, recommandant l'achat de gré à gré d'un véhicule de marque Kia Forte, année 2018,

auprès de l'entreprise « Mazda Pointe-aux-Trembles », pour la somme de 15 521,63 \$ taxes incluses, afin de remplacer le véhicule 904 ayant subi un incident;

ATTENDU la soumission numéro 21 887 préparée par l'entreprise « Zone Technologie électronique inc. », en date du 16 mars 2020, au montant de 4 720,74 \$, taxes incluses, relativement au remplacement et à la récupération et installation des équipements d'urgence du véhicule 904 accidenté sur le nouveau véhicule de marque Kia Forte acquis en remplacement;

CONSIDÉRANT qu'une indemnité sera versée à la Ville de la part de son assureur en raison de l'incident survenu avec le véhicule numéro 904, soit environ 4 500\$, et que cette indemnité servira à acquitter une partie du prix de vente du véhicule acquis en remplacement; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à l'excédent de fonctionnement non affecté du Service de la prévention des incendies, afin de financer la différence quant à l'achat du véhicule de remplacement et l'installation des équipements d'urgence requis sur ce nouveau véhicule.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU

ACHETER de gré à gré auprès de l'entreprise « Mazda Pointe-aux-Trembles », un véhicule de marque Kia Forte, année 2018, pour la somme de 15 521,63\$, taxes incluses, afin de remplacer le véhicule 904 ayant subi un incident;

OCTROYER de gré à gré le contrat de remplacement, récupération et installation d'équipements d'urgence sur le nouveau véhicule Kia Forte à l'entreprise « Zone Technologie électronique inc. » pour la somme de 4 720,74\$, taxes incluses;

FINANCER ces dépenses, pour partie à l'aide de l'indemnité à être versée à la Ville de la part de son assureur en raison de l'incident survenu avec le véhicule numéro 904, soit environ 4 500\$, et la différence par l'excédent de fonctionnement non affecté du Service de la prévention des incendies; et

AUTORISER monsieur **Sébastien Toustou**, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment, afin d'effectuer l'immatriculation du véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2
2020-06-143

POSTE DE CAPITAINE – FIN DE PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION
D'EMBAUCHE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU l'embauche de monsieur Jean-Christophe Arbour au poste de capitaine, selon la résolution 2019-10-311 adoptée par le conseil municipal, laquelle comportait une période de probation de six (6) mois; et

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-20-09 préparé par monsieur Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 19 mai 2020.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER l'embauche de monsieur Jean-Christophe Arbour, en tant que capitaine, et ce, à compter de la date des présentes; et

MODIFIER la résolution 2019-10-311 en ce qui concerne ses conditions d'embauches de sorte à y prévoir le paiement rétroactif de la contribution de l'employeur au REER collectif suivant la réussite de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.3
2020-06-144

CENTRE INTÉGRÉ DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE
LANAUDIÈRE (CISSSL) – ENTENTE DE COLLABORATION CONCERNANT LES
SITUATIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

M. Robert Groulx, conseiller municipal, demande si l'intervention de nos pompiers dans les situations d'insalubrité morbide fera partie intégrante de l'offre de service au territoire de desserte du Service de prévention des incendies. Le maire affirme que ce service ne fait pas partie des ententes avec les villes desservies.

ATTENDU que depuis plusieurs années, de nombreuses situations sont rapportées par les différents services municipaux et les professionnels de la santé concernant des individus qui accumulent des objets ou des déchets de façon excessive, les menant à vivre dans des conditions de vie insalubres;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée est tout aussi préoccupée que le CISSSL par ces situations et désire contribuer, notamment par l'implication de son Service de la prévention des incendies, à mettre de l'avant des initiatives favorisant l'amélioration des conditions des résidents de la région de Lanaudière; et

ATTENDU le projet d'entente préparé par le CISSSL, soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est jointe aux présentes, lequel vise à permettre une meilleure concertation et coordination des divers intervenants agissant dans le cas d'une situation d'insalubrité morbide, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et de l'ensemble de la communauté.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente préparé par le CISSSL, soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est jointe aux présentes; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.4
Retiré

POSTE DE LIEUTENANT – NOMINATION – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

Ce point a été retiré et sera traité à une séance ultérieure.

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2020-06-145

CONTRAT DE PAVAGE DES PISTES MULTIFONCTIONNELLES POUR L'ANNÉE 2020 – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la résolution numéro 2020-04-120 octroyant le contrat de pavage des pistes multifonctionnelles pour l'année 2020 à l'entreprise Asphalte Lanaudière inc. au montant de 99 971,92 \$, taxes incluses, soit une dépense de 91 287,69 \$, taxes nettes;

ATTENDU la correspondance de monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 27 mai 2020, faisant état d'une dépense supplémentaire concernant ce contrat, engendrée par l'enlèvement de la terre végétale, les branches et les souches, qui a impliqué un creusage plus profond que prévu et la fourniture d'une quantité supplémentaire de pierre concassée, pour une dépense supplémentaire de l'ordre de 5 320,22 \$, taxes en sus, soit une dépense de 5 585,57 \$, taxes nettes; et

CONSIDÉRANT que ces travaux de pavage sont contenus au Bilan de la programmation des travaux soumis par la Ville au Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)*.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la dépense supplémentaire au montant de 5 320,22 \$, taxes en sus, soit une dépense de 5 585,57 \$, taxes nettes, concernant le contrat de pavage des pistes multifonctionnelles pour l'année 2020, engendrée par l'enlèvement de la terre végétale, les branches et les souches; et

FINANCER cette dépense supplémentaire par la contribution gouvernementale du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2020-06-146

RÈGLEMENT 2165-2020 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2093-2017 CONCERNANT LES ANIMAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2114-2018 – ADOPTION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Denis Bernier, conseiller municipal, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mai 2020;

ATTENDU que certaines modifications ont été apportées au projet de règlement 2165-P-2020 depuis son dépôt lors de la séance du 11 mai dernier aux articles suivants :

- article 20 (concernant la disposition d'un chien saisi);
- article 23 (concernant la définition de l'animal errant);
- article 28 (concernant la disposition d'un animal saisi);
- article 30 (concernant l'assimilation à un animal errant);
- article 35 (concernant les amendes);

ATTENDU que l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement ont été expliqués.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER telles quelles les modifications apportées au projet de règlement 2165-P-2020 depuis son dépôt en date du 11 mai dernier; et

ADOPTER le règlement 2165-2020 modifiant le règlement 2093-2017 concernant les animaux et abrogeant le règlement 2114-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2020-06-147

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES
PRÉSENTÉES AU CCU – DÉCISIONS

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 25 mai 2020, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants :

- Modification aux travaux autorisés au numéro 1075, rue de la Visitation requise par la société « Groupe Evoludev inc. » – concernant les lots numéros 6 311 374 à 6 311 378, cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette (**27 CCU 20**).

ACCEPTER conditionnellement les travaux suivants :

- Travaux de rénovation et d'agrandissement au numéro 678, rue de la Visitation requis par la société « Meyer Dubois Immobilier inc. » - concernant le lot numéro 4 563 037, cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette (**29 CCU 20**), aux conditions suivantes :
 - 1- que les îlots de verdure situés entre les cases de stationnement à la limite nord-ouest soient déplacés vers l'arrière du lot afin d'agrandir l'espace de verdure près des contenants à ordures;
 - 2- que l'espace de stationnement pour personnes handicapées situé à l'arrière soit déplacé vers l'entrée latérale de l'immeuble;
 - 3- que des ouvertures ou des éléments architecturaux équivalents à ceux présents sur la façade latérale nord-ouest soient aménagés sur la portion commerciale de la façade sud-est; et

- 4- qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux de construction.

REFUSER la demande suivante :

- Demande de modification au règlement de zonage 523-1989 présentée par la société « Les Entreprises Suzanne et Alain Rivest inc. » afin de permettre une hauteur maximale de 4 étages dans la zone C48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3 Retiré

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CONSULTATION ÉCRITE DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

Ce point a été retiré.

7.4 2020-06-148

POSTE DE PATROUILLEUR – MANDAT QUANT À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET L'ÉMISSION DES CONSTATS D'INFRACTION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Mme Louise Savignac, conseillère municipale, s'interroge à savoir si les points 7.4 et 7.5 de la séance impliquent la création de deux postes. M. Claude Crépeau, directeur général, indique qu'il ne s'agit pas de création de postes, mais bien d'attribution de pouvoirs dans une perspective d'efficacité et de rentabilité de ces deux employés de statut temporaire. Ces derniers pourront ainsi veiller directement à l'application de la réglementation municipale visée et, selon le cas, émettre des constats d'infraction à tous contrevenant à la réglementation municipale visée (pas uniquement sur les cas d'arrosage excessif).

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SU-20-06, préparé par monsieur Jonathan Rondeau, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en date du 20 avril 2020;

ATTENDU l'embauche de madame Mélodie Fournier au poste de patrouilleur, afin d'effectuer une patrouille de surveillance sur le territoire de la Ville pour l'été 2020; et

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 147 du *Code de procédure pénale* et de sa réglementation applicable, la Ville doit autoriser madame Mélodie Fournier à appliquer la réglementation de la Ville et à émettre les constats d'infraction requis.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU

MANDATER madame Mélodie Fournier en vue de l'application et de l'émission des constats d'infraction en vertu de la réglementation et législation ci-après énumérées:

- *Règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances 990-2008* et ses modifications;
- *Règlement concernant la circulation et le stationnement 726-1996* et ses modifications;
- *Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable 1079-2013* et ses modifications;
- *Règlement concernant la prévention des incendies 2023-2014* et ses modifications;
- *Règlement sur la gestion des matières résiduelles 2050-2015* et ses modifications; et
- *Article 147 du Code de procédure pénale.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5
2020-06-149

ÉTUDIANT EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MANDAT QUANT À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Mme Louise Savignac, conseillère municipale, s'interroge à savoir si les points 7.4 et 7.5 de la séance impliquent la création de deux postes. M. Claude Crépeau, directeur général, indique qu'il ne s'agit pas de création de postes, mais bien d'attribution de pouvoirs dans une perspective d'efficacité et de rentabilité de ces deux employés de statut temporaire. Ces derniers pourront ainsi veiller directement à l'application de la réglementation municipale visée et, selon le cas, émettre des constats d'infraction à tous contrevenant à la réglementation municipale visée (pas uniquement sur les cas d'arrosage excessif).

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SU-20-04, préparé par monsieur Jonathan Rondeau, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en date du 18 mars 2020;

ATTENDU l'embauche de madame Eve Levac-Noiseux à titre d'étudiante en urbanisme et aménagement du territoire; et

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa réglementation applicable, la Ville doit autoriser madame Eve Levac-Noiseux à appliquer la réglementation de la Ville.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Louise Savignac

IL EST RÉSOLU

MANDATER madame Eve Levac-Noiseux en vue de l'application de la réglementation ci-après énumérées:

- *Règlement sur l'émission des permis et certificats 518-1989* et ses modifications;
- *Règlement de construction 519-1989* et ses modifications;
- *Règlement de lotissement 520-1989* et ses modifications;
- *Règlement de zonage 523-1989* et ses modifications;
- *Règlement sur les animaux 2093-2017* et ses amendements;
- *Règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances 990-2008* et ses modifications;
- *Règlement concernant la circulation et le stationnement 726-1996* et ses modifications;
- *Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable 1079-2013* et ses modifications; et
- *Règlement sur la gestion des matières résiduelles 2050-2015* et ses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICES DES LOISIRS

8.1

2020-06-150

CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE NORD – INSCRIPTIONS ÉTÉ 2020 - REMISE
DE LA SUBVENTION – AUTORISATION

Discussion(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la résolution numéro 2020-02-042 faisant état de la tarification établie par le Club de Soccer Lanaudière Nord pour la saison estivale de soccer 2020 et prévoyant que la Ville subventionnera une proportion de 50% des frais d'inscription des utilisateurs charlois au soccer profil « local » pour la saison estivale 2020;

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SL-20-09 préparé par monsieur Pascal Tremblay, directeur du Service des loisirs, en date du 26 mai 2020, relativement à l'inscription des charlois à la saison estivale de soccer 2020 et la remise de la subvention octroyée par la Ville à cet effet; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

REMETTRE au Club de soccer Lanaudière Nord la somme totale de 35 565 \$, représentant les frais d'inscription des charlois s'étant inscrits à la saison estivale de soccer 2020 directement auprès de la Ville, tel qu'établi à la « Liste B » jointe au sommaire décisionnel SL-20-09 ; cette somme comprenant la portion des frais d'inscription subventionnée par la Ville, soit la somme de 17 035 \$ et la portion des frais d'inscription perçue par la Ville pour le compte du Club de soccer Lanaudière Nord, soit la somme de 18 530 \$; et

REMETTRE aux charlois s'étant inscrits à la saison estivale de soccer 2020 directement auprès du Club de soccer Lanaudière Nord, tel qu'établi à la « Liste A » jointe au sommaire décisionnel SL-20-09, la portion des frais d'inscription assumée par eux au moment de leur inscription et qui est par ailleurs subventionnée par la Ville, soit une somme totale de 6 535 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTES

9.1

2020-06-151

PARKINSON QUÉBEC – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER –
AUTORISATION

Discussion(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la correspondance en date d'avril 2020 de la part de Parkinson Québec requérant un soutien financier de la part de la Ville considérant les circonstances particulières entourant la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 100\$ à l'organisme Parkinson Québec à titre de soutien financier, considérant les circonstances particulières entourant la pandémie de la Covid-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2
2020-06-152

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC – SEMAINE
QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES – SUPPORT ET
PROMOTION

Discussion(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la correspondance de la part de madame Anne Hébert, directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec, en date du 20 mai 2020, invitant la Ville à promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2020; et

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager et promouvoir les objectifs poursuivis par cet organisme et plus particulièrement la tenue de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

PROMOUVOIR la tenue de la Semaine québécoise des personnes handicapées, en invitant les charlois et charloises à faire preuve de solidarité et de compréhension envers ces personnes, à l'aide du matériel de sensibilisation fourni par l'organisme, le tout, via les moyens de communication de la Ville jugés opportuns par son Service des communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATIONS

10.1

RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2019 – DÉPÔT

Discussion(s) des membres du conseil

Aucune.

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra à huis clos le lundi 15 juin 2020, au Centre André-Hénault, édifice municipal situé au numéro 249, Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 25.

(Signé)

M. Robert BIBEAU

Maire

(Signé)

Me David COUSINEAU

Greffier